

Les ENS

Espaces Naturels Sensibles

Comité de gestion de l'ENS du marais de Baillon

13 mars 2023

Contacts

Anaïs LUTZIUS – Cheffe de service Trame Verte et Bleue – anis.lutzius@valdoise.fr

Damien LAVISSE – Responsable du pôle aménagement et gestion des espaces naturels – damien.lavisse@valdoise.fr

Alban LHUILLIER – Technicien Zones humides – alban.lhuillier@valdoise.fr

Ordre du jour

Tour de table

Présentation de la politique ENS du Conseil départemental

Bilan des actions de 2021 et 2022

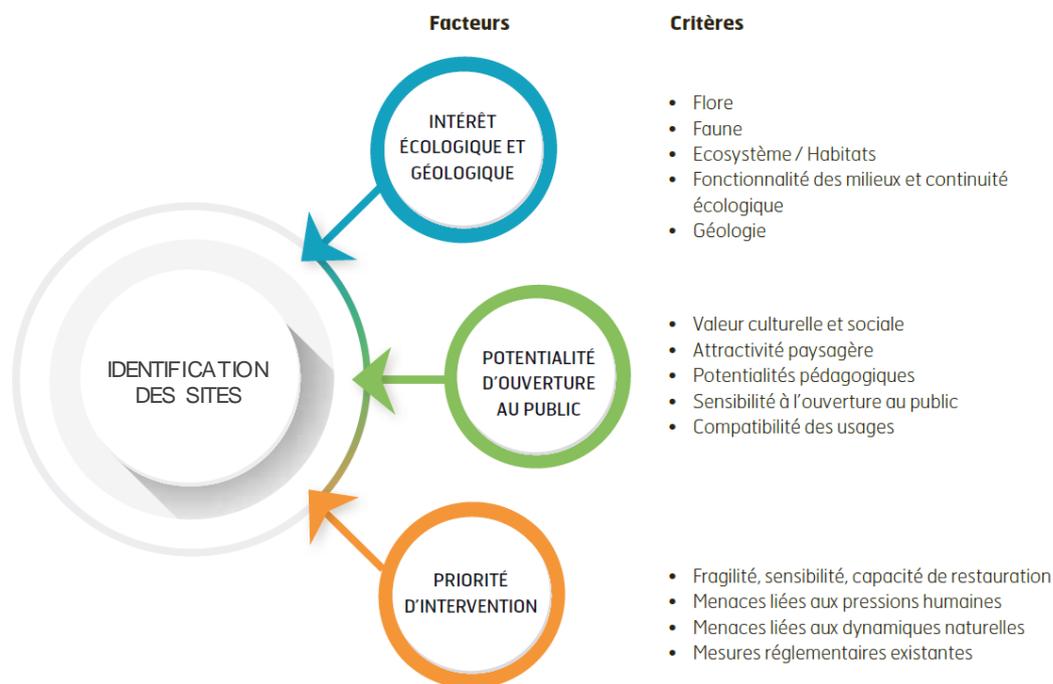
Propositions d'actions pour 2023

Renouvellement de la convention

Questions diverses

Que sont les Espaces naturels Sensibles (ENS) ?

Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site naturel fragilisé ou menacé, ayant pour objectifs de **maintenir, préserver et valoriser des milieux naturels** ou des paysages, des champs d'expansion de crue, et d'en **assurer leur sauvegarde**, tout en **les ouvrant au public**, si possible.



ENS local : Bord d'Oise à Mours

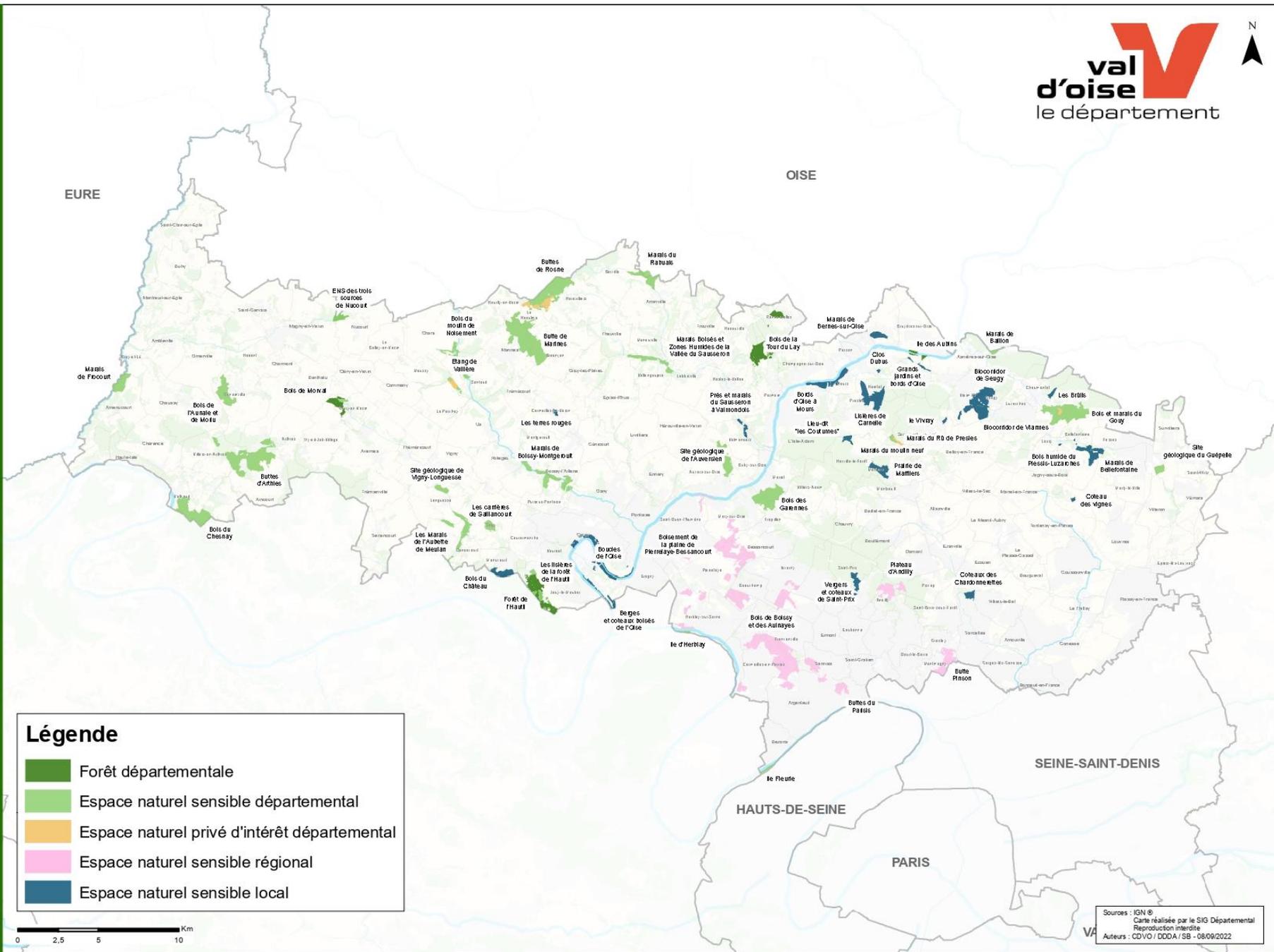
Que sont les Espaces naturels Sensibles (ENS) ?

Protection par maîtrise foncière :

- L'outil juridique : le droit de préemption
 - L'outil contractuel : les conventions de gestion
 - L'outil financier : la part départementale de la taxe d'aménagement destinée à financer les ENS
-
- 3 953,14 ha en veille foncière
 - 82 communes du Val d'Oise (sur 185)
 - 52 Espaces Naturels Sensibles tous niveaux confondus, dont 5 régionaux, 26 départementaux et 21 locaux.



*ENS départemental :
Bois des Garennes à Mériel*



Légende

- Forêt départementale
- Espace naturel sensible départemental
- Espace naturel privé d'intérêt départemental
- Espace naturel sensible régional
- Espace naturel sensible local



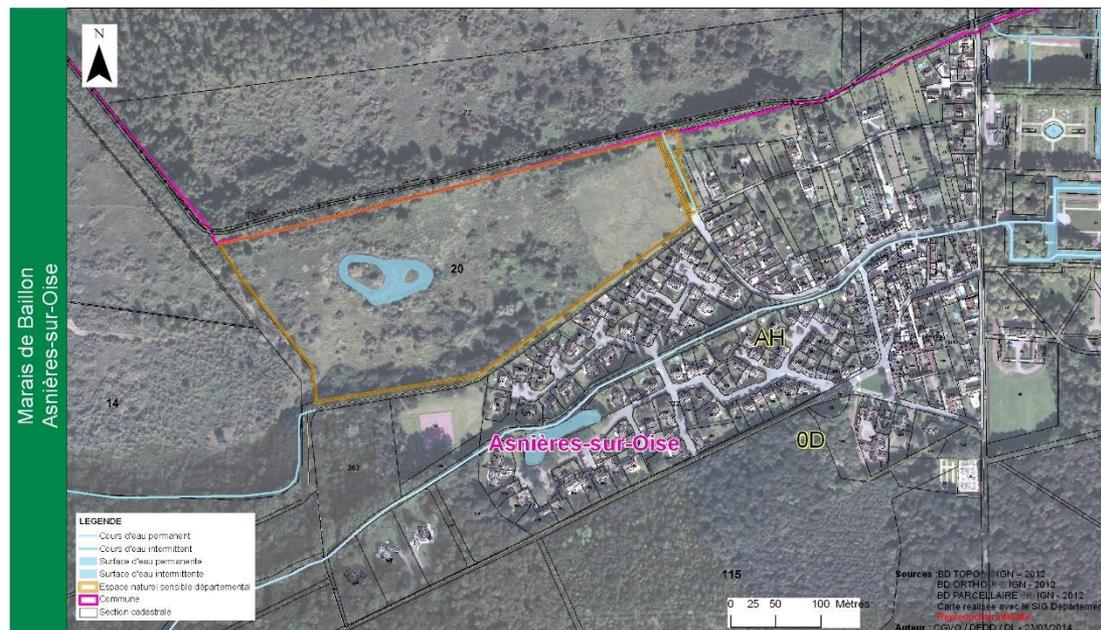
ENS du Marais de Baillon

- ENS départemental créé en 2011 pour une surface de 8,42 ha
- Convention de gestion pour le CD95 – propriété de la commune d'Asnières-sur-Oise



Plan de délimitation

S : 8,400 ha



Les actions menées en 2021 et 2022

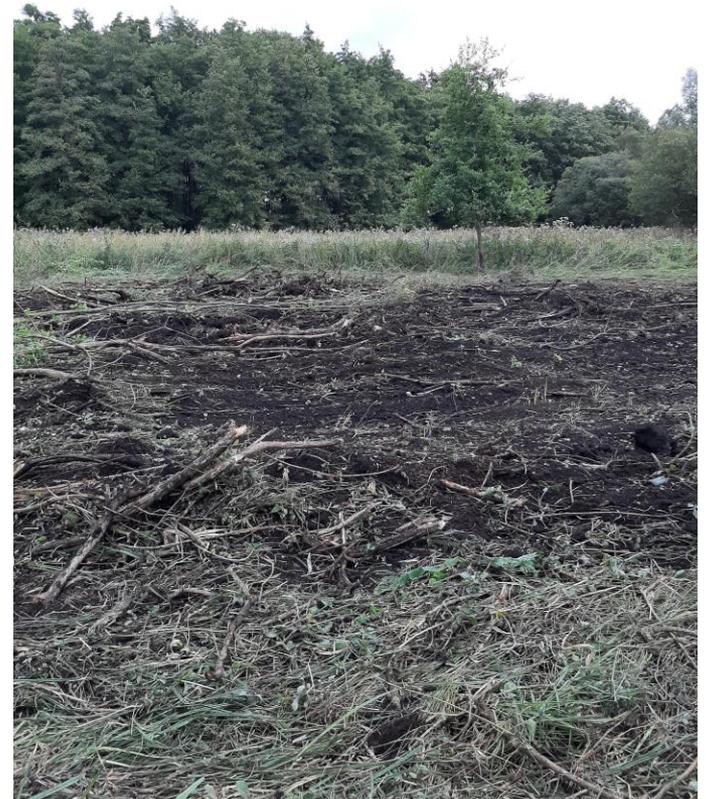
	Site ENS	Prestataire	Nature des travaux/actions	Montant des travaux
2021	Marais de Baillon	Plaine de Vie	Lutte contre les espèces invasives (Asters, Solidage et Renouée du Japon)	5700,00 € TTC
			Fauche et débroussaillage des chemins	
			Nettoyage de déchets diffus	600,00 € TTC
			TOTAL	6300 € TTC
2022	Marais de Baillon	Plaine de Vie	Fauche des chemins	1225,20 € TTC
			Nettoyage de déchets diffus	612,60 € TTC
			Plantation d'arbres fruitiers	331,57 € TTC
		Nature et Paysage	Intervention sur les ligneux en bordure de zone humide	9576,00 € TTC
			TOTAL	11 745,37 € TTC

Retour sur l'intervention de Nature et Paysage



-  Réouverture de la prairie Ouest
-  Zone de passage

Retour sur l'intervention de Nature et Paysage



Bilan des animations en 2021 et 2022

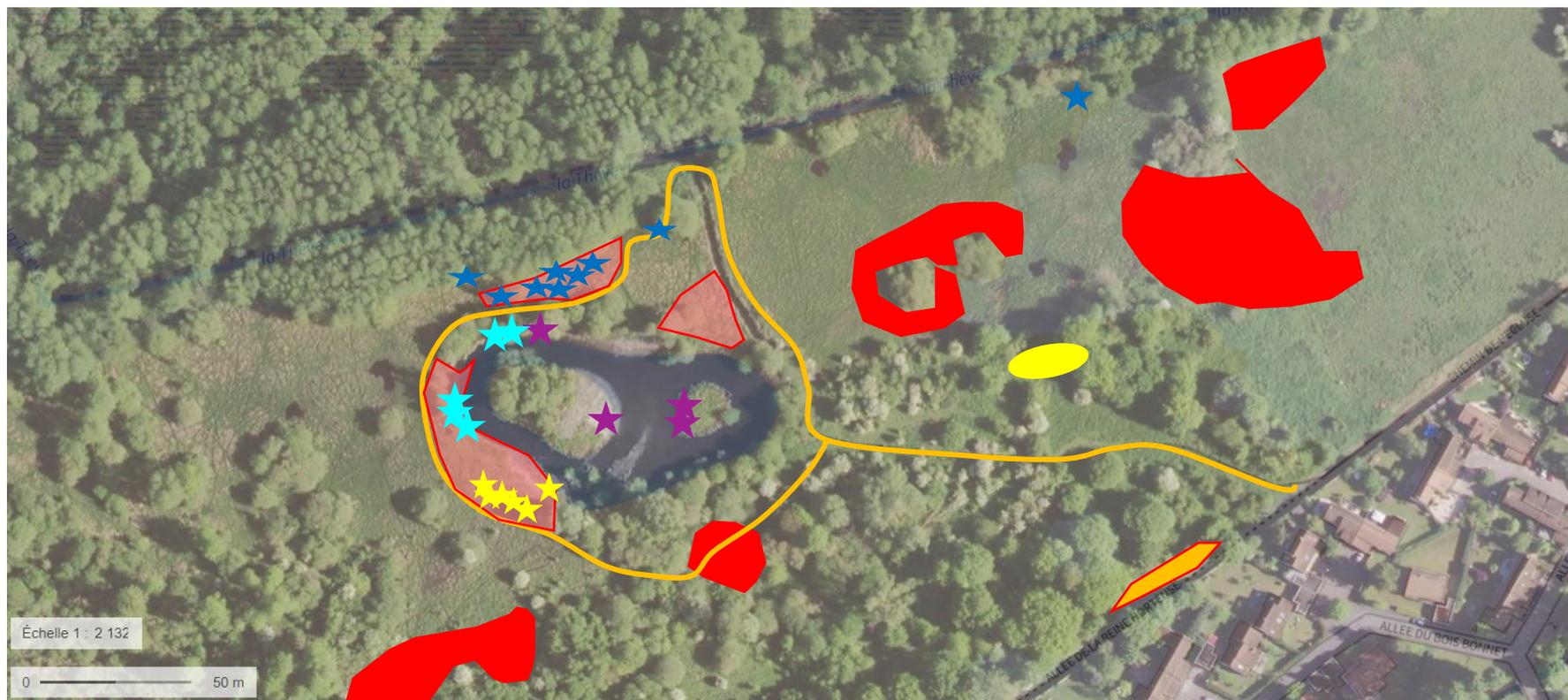
	Site ENS	Prestataire	Animation	Nombre de sorties	Nombre de participants
2021	Marais de Baillon	FICIF	Brame du cerf	5 sorties entre le 17 septembre et le 8 octobre	20 personnes par sortie - complet
2022	Marais de Baillon	FICIF	Brame du cerf	4 sorties entre le 16 septembre et le 7 octobre	15 personnes par sortie - complet



Propositions d'actions pour 2023

Site	Prestataire	Nature des travaux/actions	Durée des travaux
Marais de Baillon	Plaine de Vie	Lutte contre les espèces invasives (Asters, Solidage et Renouée du Japon)	7j
		Fauche et débroussaillage des chemins	2j
		Nettoyage de déchets diffus	1j
		Plantation d'arbres fruitiers	1j
	Nature et Paysage	Fauche de la prairie humide pour préservation de l'intérêt patrimonial et limitation du développement des ligneux avec exportation (zone à miroir)	3j
	Etudier la mise en place du pâturage		

Localisation des espèces à enjeux en fonction des zones d'intervention



★ Présence d'Euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*)

★ Présence d'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*)

— Fauche du chemin

★ Présence d'Ecuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*)

★ Présence de Carex à enjeux (*Carex flava*, *Carex distans*, *Carex hostiana*)

○ Localisation des zones à forte densité d'Asters et solidages

○ Localisation des zones à forte densité d'Asters et solidages

○ Localisation de la zone de Renouées

Renouvellement de la convention



Convention pour la protection, la gestion et la valorisation du Marais de Baillon – ENS départemental

ACTE TRANSMIS AU REPRÉSENTANT DE L'ETAT

LE 17 JAN. 2012

CONVENTION POUR LA PROTECTION, LA GESTION ET LA VALORISATION
DU MARAIS DE BAILLON

Espace Naturel Sensible départemental

Entre les soussignés

La **commune d'Asnières-sur-Oise**, représentée par son Maire, Monsieur KRIEGUER dûment habilité par son Conseil municipal du 25 mars 2011, et ci-après dénommé « la Commune »,

Merci de votre attention